PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 11 avril 2023 à 19h30, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de Monsieur Gérald Couture.

Nature et effets :

Permettre la construction d'un bâtiment principal avec une hauteur de 8,56 mètres, alors que la hauteur maximale autorisée par le Règlement de zonage est de 8 mètres.

Identification du site concerné :

Le lot 5 687 575, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé au 866, chemin Philippe-Richard.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 28e JOUR DE MARS 2023.

Julie Roy
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, Julie Roy, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Monsieur Gérald Couture à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 28 mars 2023.

Julie Roy,
Directrice générale et greffière-trésorière

28-03-2023
Date